

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 24 AVRIL 2009

Date d'envoi de la convocation : 16/04/09

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 50
Nombre de votants : 57

Exprimés : Pour : 57 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

30 AVR. 2009

DE CHERBOURG

L'an deux mille neuf, le vendredi 24 Avril, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, BRISSET Franck, MARGUERIE Jean-Pierre, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LACOUR Sylvain, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LAJOIE Gilbert, SOREL André, MAHIEU Monique, CADO Maurice, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur AUBERT Daniel à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur ROUSSEAU François à Monsieur MARGUERIE Jean-Pierre, Monsieur HOCHET Hubert à Monsieur GUERIN Alain, Monsieur BRIX Henri à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur LEMARCHAND Jacques à Monsieur FEUARDENT Serge, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur DENIAUX Johan, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur LAJOIE Gilbert.

Absents-Excusés : Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, LESEIGNEUR Jacques, DUVAL Anthony, LETABLIER Marcel, TIREL Serge.

N° 2009 – 024

Objet : Budget - Approbation du compte de gestion en conformité avec le compte administratif 2008

Exposé

Le rapprochement entre le compte de gestion du budget 2008 établi par Madame ACCOSSATO Sandrine, Receveur de la Communauté de Communes des Pieux et la comptabilité tenue par l'ordonnateur, révèle que les documents sont conformes en tous points.

Il est, par conséquent, proposé d'adopter le compte de gestion 2008.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : approuve le compte de gestion du budget 2008 conforme au compte administratif 2008.

ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

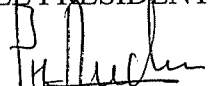
ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 30/04/09
et publication ~~ou notification~~
du : 6/05/09

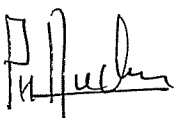


LE PRESIDENT,


Philippe AUCHER



LE PRESIDENT


Philippe AUCHER